



Conseil économique et social

Distr. générale
16 décembre 2015
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-septième session

8-11 mars 2016

Point 4 j) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour information : statistiques de la culture

Rapport de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur certaines activités de son programme de statistiques culturelles

Note du Secrétaire général

En application de la décision 2015/216 du Conseil économique et social et de la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre pour information à la Commission de statistique le rapport de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur certaines activités de son programme de statistiques culturelles. La Commission de statistique est invitée à prendre note du rapport.

* E/CN.3/2016/1.



Rapport de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur certaines activités de son programme de statistiques culturelles

I. Introduction

1. Le présent rapport sur le statut du programme de statistiques culturelles de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a été établi à la demande de la Commission de statistique. L'Organisation y présente l'évolution récente des statistiques internationales en la matière. Le rapport fournit en particulier des informations relatives à la nouvelle enquête mondiale sur les statistiques de l'emploi culturel, à sa mise en œuvre et à la nouvelle proposition d'élaborer des recommandations internationales pour la création de comptes satellites de la culture. Il présente également des informations sur la mise en œuvre mondiale du Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles de 2009 en mettant l'accent sur deux des grands volets de ses activités de renforcement des capacités, à savoir la publication d'une série de manuels et le programme de travail des ateliers de formation aux statistiques culturelles.

II. Contexte

2. L'UNESCO est l'organisme chef de file du système des Nations Unies dans le domaine de la culture et son institut de statistique est le principal organe responsable des statistiques mondiales en la matière. Dans le cadre de son programme de statistiques culturelles, l'Institut a élaboré, en septembre 2008, une nouvelle stratégie qu'il met en œuvre en collaboration ou en partenariat avec des organismes publics et des organisations de la société civile aux échelons national, régional et international et qui s'articule autour de trois axes principaux : a) la collecte, l'analyse et la diffusion de données sur la culture comparables à l'échelle internationale; b) la mise au point de méthodes, de normes et d'indicateurs nouveaux dans le domaine des statistiques culturelles; et c) la formation et le renforcement des capacités en la matière.

3. S'agissant du développement de méthodes, de normes et d'indicateurs nouveaux, l'Institut a démarré un nouveau projet en 2015 (voir par. 7 à 11 ci-dessous), visant à développer une méthodologie et des directives d'application des comptes satellites de la culture afin d'établir des recommandations internationales.

4. L'Institut élabore également des documents de méthodologie des statistiques de la culture, ainsi que des documents analytiques sous divers formats, tels que des bulletins et des notes d'information. Il collabore, en outre, avec des organismes internationaux en vue d'améliorer la capacité des classifications internationales de mettre en évidence les phénomènes culturels.

5. S'agissant de la collecte et de la diffusion de données comparables à l'échelle internationale, l'Institut mène, tous les deux ans, une enquête sur les statistiques des films de long métrage. Par ailleurs, l'Institut a lancé en 2015 une enquête sur les statistiques de l'emploi culturel (voir par. 12 à 17 ci-dessous). Toutes les données

statistiques sont disponibles au centre de données et sont accessibles sur le site Web de l'Institut (www.uis.unesco.org).

6. En ce qui concerne la formation et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques culturelles, l'Unité de la culture de l'Institut se concentre sur trois activités principales : a) l'organisation d'ateliers de formation régionaux; b) le soutien d'ateliers nationaux; c) l'apport d'une assistance technique aux pays qui en font la demande.

III. Recommandations internationales pour les comptes satellites de la culture

7. En 2015, l'Institut a commandé une étude visant à examiner les méthodologies actuelles et les expériences des pays dans le domaine des comptes satellites de la culture. Cette étude présente et analyse des exemples de comptes satellites de la culture nationaux, et résume l'expérience des pays qui les ont mis en œuvre ainsi que les enseignements qu'ils en ont tirés. Par ailleurs, les directives relatives aux comptes satellites de la culture régionaux ont été examinées. En outre, l'étude contient des recommandations initiales sur la nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre une méthodologie internationale type.

8. Une réunion du groupe d'experts sur les comptes satellites de la culture s'est tenue du 4 au 6 novembre 2015 à Montréal (Canada). Parmi les experts réunis figuraient des représentants de cinq pays qui ont créé un compte satellite de la culture (Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Finlande et Mexique); une organisation régionale (Convenio Andres Bello), trois organismes partenaires internationaux, à savoir l'Organisation mondiale du tourisme, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, ainsi que deux experts indépendants. Cette réunion avait pour objectif d'apprendre des expériences des pays et des organisations ayant élaboré des comptes satellites de la culture, d'examiner et de débattre de l'étude commandée par l'Institut et d'analyser les mesures à prendre pour l'élaboration de recommandations internationales relatives aux comptes satellites de la culture.

9. La mise en œuvre complète du projet devrait prendre trois à quatre ans. L'Institut, en sa qualité d'institution pilote, a pour objectif de finaliser d'ici à 2019 les recommandations internationales pour les comptes satellites de la culture.

10. Dans le cadre de ses travaux, l'Institut prévoit également d'élaborer des recommandations internationales pour les statistiques de la culture.

11. En 2016, l'Institut créera un Groupe consultatif technique qui sera également un comité de rédaction sur les comptes satellites de la culture et qui orientera le travail et commandera le premier projet de méthodologie et de recommandations.

IV. Enquête mondiale de l'Institut de statistique sur les statistiques de l'emploi culturel

12. Depuis le précédent rapport de l'Institut, présenté à la Commission en mars 2014 (voir E/CN.3/2014/21), une étude pilote a été réalisée. Les pays ci-après ont participé à cette étude pilote : Afrique du Sud, Arabie saoudite, Australie, Brésil, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Estonie, Fédération de Russie, Fidji, Grenade, Mali, Maroc, Mongolie, Niger, Qatar, Serbie, Seychelles, Sri Lanka, Thaïlande et Turquie. Au total, 17 réponses ont été reçues. L'objectif était de mettre à l'essai et d'évaluer la méthode et l'instrument proposés pour recueillir les données, d'évaluer la disponibilité et la qualité de ces dernières, et de mesurer la charge que représente pour les pays leur communication.

13. Une réunion des pays qui ont participé à l'étude pilote s'est tenue à Montréal du 14 au 16 mai 2014 en vue d'examiner les résultats obtenus. Les représentants de 13 pays étaient présents. Cette réunion visait à débattre de l'expérience des pays qui ont participé à l'étude pilote ainsi qu'à faire des recommandations sur le contenu de celle-ci.

14. Une deuxième et dernière réunion du groupe d'experts sur les statistiques de l'emploi culturel s'est tenue à Paris les 10 et 11 juin 2014. Cette réunion avait pour objectif d'analyser les résultats de l'étude pilote et de formuler des recommandations finales pour l'étude.

15. Le 2 septembre 2015, l'Institut a lancé la première collecte mondiale de statistiques sur l'emploi culturel. Ce sont les organismes de statistique nationaux qui ont répondu au questionnaire. Il est prévu que cette enquête soit réalisée tous les ans.

16. L'enquête a pour objet de recueillir et de diffuser des données sur l'emploi culturel qui soient comparables à l'échelle internationale, et de mettre à la disposition des États, des décideurs et des autres parties prenantes la première base de données mondiale de statistiques et d'indicateurs dans ce domaine. Ses résultats feront l'objet d'analyses et d'une diffusion sous différentes formes.

17. Les enquêtes nationales sur la population active, dont sont tirées la plupart des statistiques du travail, constitueront la principale source de données. Ces enquêtes étant réalisées sous la direction des organismes de statistique nationaux, l'Institut travaillera en étroite collaboration avec ces derniers, car, dans la majorité des cas, ce sont eux qui répondront au questionnaire.

V. Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles 2009 : série de manuels

18. Un troisième manuel, intitulé *Festival Statistics: Key Concepts and Current Practices* a été publié en 2015. Il donne un aperçu des principaux concepts et des toutes dernières méthodes concernant l'évaluation des festivals et propose un ensemble d'indicateurs types en la matière. Il peut être téléchargé depuis le site Web de l'Institut.

19. Un quatrième manuel, intitulé *Measuring the Economic Contribution of Cultural Industries: A Case Study of Serbia*, fait suite au premier manuel de la série et présente les résultats, obtenus au moyen d'une méthode type et à partir de

données nationales, d'une évaluation de la contribution économique des industries culturelles en Serbie. Ce manuel a été publié en 2015 et il peut être téléchargé depuis le site Web de l'Institut.

VI. Programme d'ateliers de formation sur les statistiques de la culture

20. L'Unité de la culture de l'Institut a mis au point son programme d'ateliers de formation régionaux dans l'idée de le faire coïncider avec la publication du Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles de 2009. Les ateliers de formation sont destinés aux cadres des ministères de la culture et des organismes de statistique nationaux, ces institutions étant les premiers producteurs et utilisateurs de statistiques de la culture. Un calendrier d'ateliers a été fixé de façon à aider en priorité les pays en développement à renforcer leurs capacités.

21. Les ateliers de formations ont les objectifs suivants : a) donner des indications sur l'utilisation et la mise en œuvre du Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles de 2009; b) dispenser une formation sur certains thèmes relatifs aux statistiques culturelles; et c) soutenir le développement des réseaux professionnels dans le domaine des statistiques culturelles. Depuis la publication du Cadre pour les statistiques culturelles, l'Institut a mené 10 ateliers de formation régionaux.

22. En 2016, l'Institut élaborera une nouvelle stratégie de formation en vue de soutenir les pays dans l'amélioration de leurs statistiques culturelles.

VII. Conclusions

23. L'élaboration de recommandations internationales relatives aux comptes satellites de la culture permettra à la communauté internationale de disposer d'une méthodologie et de directives pour la création de ces comptes à l'échelle nationale, ce qui constitue une avancée majeure dans ce domaine. Cette méthodologie représente également pour les pays un autre moyen d'évaluer la contribution économique du secteur culturel.

24. L'élaboration des recommandations internationales pour les statistiques culturelles permettra aux pays de disposer d'un outil pour l'amélioration et la création de nouvelles données et statistiques culturelles.

25. L'enquête sur les statistiques de l'emploi culturel constitue une avancée appréciable vers une meilleure compréhension des tendances mondiales en matière d'emploi culturel et concourra à l'action menée en vue de mesurer, à l'échelle mondiale, les retombées économiques du secteur culturel. Cette enquête permettra également d'établir des données et des indicateurs sur l'écart entre les sexes dans le domaine de l'emploi et sur les caractéristiques sociales et démographiques du secteur culturel.

26. En mettant en place la première base de données de statistiques et d'indicateurs sur l'emploi culturel qui soient comparables au niveau international, l'Institut facilitera les travaux de nombreuses parties prenantes, notamment des gouvernements, des universitaires et des organismes internationaux.

27. L'Institut a conçu la série de manuels et le programme d'ateliers de formation sur les statistiques culturelles dans l'objectif d'aider les statisticiens et les fonctionnaires, organismes de statistique nationaux et de ministères de la culture du monde entier à renforcer leurs capacités en matière de statistiques culturelles.
 28. La Commission de statistique est invitée à prendre acte du présent rapport.
-